

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-GPE-50-20-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 06/05/2015

**IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Opérations de
restructurations du groupe - Acquisition de 95% du capital de la mère -
Dépassement persistant du taux de détention**

Positionnement du document dans le plan :

IS - Impôt sur les sociétés

Régime fiscal des groupes de sociétés

Titre 5 : Opérations de restructurations du groupe

Chapitre 2 : Acquisition de 95% du capital de la mère

Section 2 : Dépassement persistant du taux de détention

1

Dans la situation d'un dépassement persistant à la clôture d'un exercice du taux de détention de la société mère au-delà de 95% (cf. deuxième alinéa de l'[article 223 L-6-d du CGI](#)), sont successivement commentées :

- la cessation du groupe dont la société mère est acquise, et les conditions nécessaires à la création d'un nouveau groupe par la société acheteuse, ou à l'élargissement du groupe dont cette dernière était déjà la société mère (sous-section 1, cf. [BOI-IS-GPE-50-20-20-10](#)) ;
- le sort du déficit et des intérêts différés d'ensemble du groupe dont la société mère a été acquise (sous-section 2, cf. [BOI-IS-GPE-50-20-20-20](#)).